

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

**Arrêté du 18 juillet 2019 portant prolongation
du mandat des administrateurs de l'Institut français du textile et de l'habillement**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'arrêté du 14 avril 2000 portant création de l'Institut français du textile et de l'habillement ;

Vu l'arrêté du 29 août 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français du textile et de l'habillement pour une période de trois ans ;

Vu les conclusions du rapport Cattelot-Grandjean-Tolo sur l'organisation, les missions et les modes de financement des CTI et CPDE, qui conduisent à revoir d'ici fin 2020 l'organisation et les modes de financement du centre technique industriel Institut français du textile et de l'habillement et à la demande des fédérations professionnelles concernées,

Arrête

Article 1^{er}

Le mandat des actuels administrateurs nommés au conseil d'administration de l'Institut français du textile et de l'habillement, qui arrive à expiration le 28 août 2019, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020, dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme susmentionnée.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économique et financier.

Fait le 18 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
le chef du service de l'industrie,
JULIEN TOGNOLA